2.2. Occupation du sol

L'occupation du sol dans le projet de périmètre de protection rapprochée est à la fois urbaine (Centre-bourgs d'Épernon et de Droue-sur-Drouette) et naturel.

La cartographie de l'usage des sols issue de la base de données Corine Land Cover 2006 est présentée en **Figure 30**.

Figure 30 : Carte de l'occupation du sol (Source : Corine Land Cover 2006 - Géoportail, Juillet 2016)

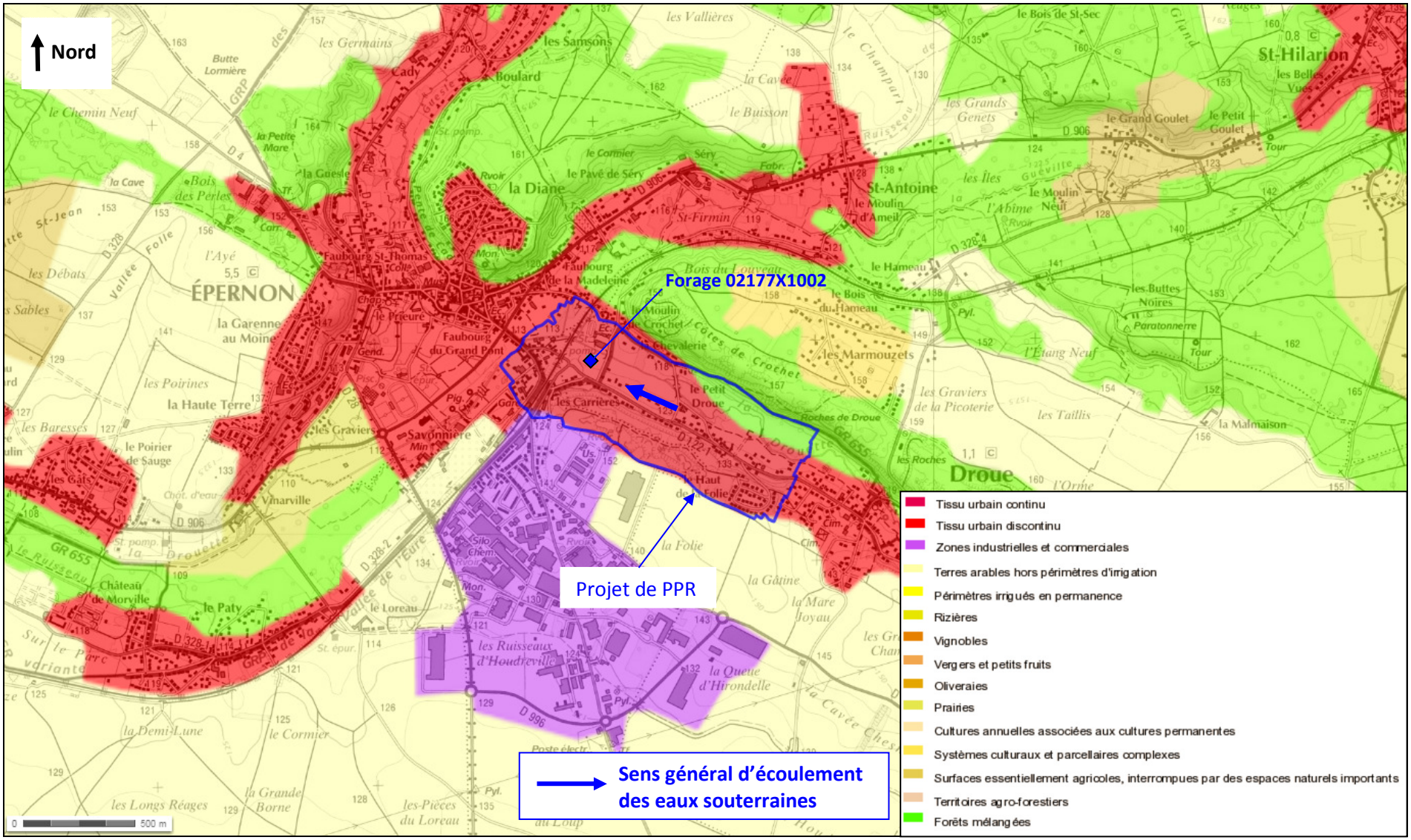

2.3. Faune/Flore – habitats naturels – sites et paysages

2.3.1. Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Il s'agit des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique définies à l'initiative du Ministère de l'Environnement.

Le forage et ses projets de périmètres de protection ne sont pas situés sur une ZNIEFF.

Les zones les plus proches sont situées à 1,9 km au nord du forage, comme le montre la Figure 31. Il s'agit de la ZNIEFF II de la Vallée de la Guesle.

2.3.2. Zones NATURA 2000

Le réseau NATURA 2000 est constitué de deux types de zones naturelles, à savoir les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive européenne « Habitats » de 1992 et les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive européenne « Oiseaux » de 1979. Ces deux directives ont été transcrites en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001. Ce dispositif ambitieux doit permettre de protéger un « échantillon représentatif des habitats et des espèces les plus menacées en Europe », en le faisant coexister de façon équilibrée avec les activités humaines.

Le forage et ses projets de périmètres de protection ne sont pas situés au sein d'une zone NATURA 2000 (voir en Figure 32).

La zone NATURA 2000 la plus proche est recensée à 6 km au nord-est du forage. Il s'agit du Massif de Rambouillet et des zones humides proches (Zone de protection spéciale n°FR1112011).

2.3.3. Sites inscrits et sites classés

Aucun site inscrit ou classé n'est recensé à proximité du forage ou dans l'emprise du projet de périmètre de protection rapprochée. Le site le plus proche est le site inscrit de la Vallée de l'Eure, situé à environ 7,1 km au sud-ouest du forage (voir en Figure 33).

2.3.4. Autres zones naturelles

Sans objet.

Figure 31 : Localisation des principales zones naturelles autour du forage (Source : Infoterre – Juillet 2016)

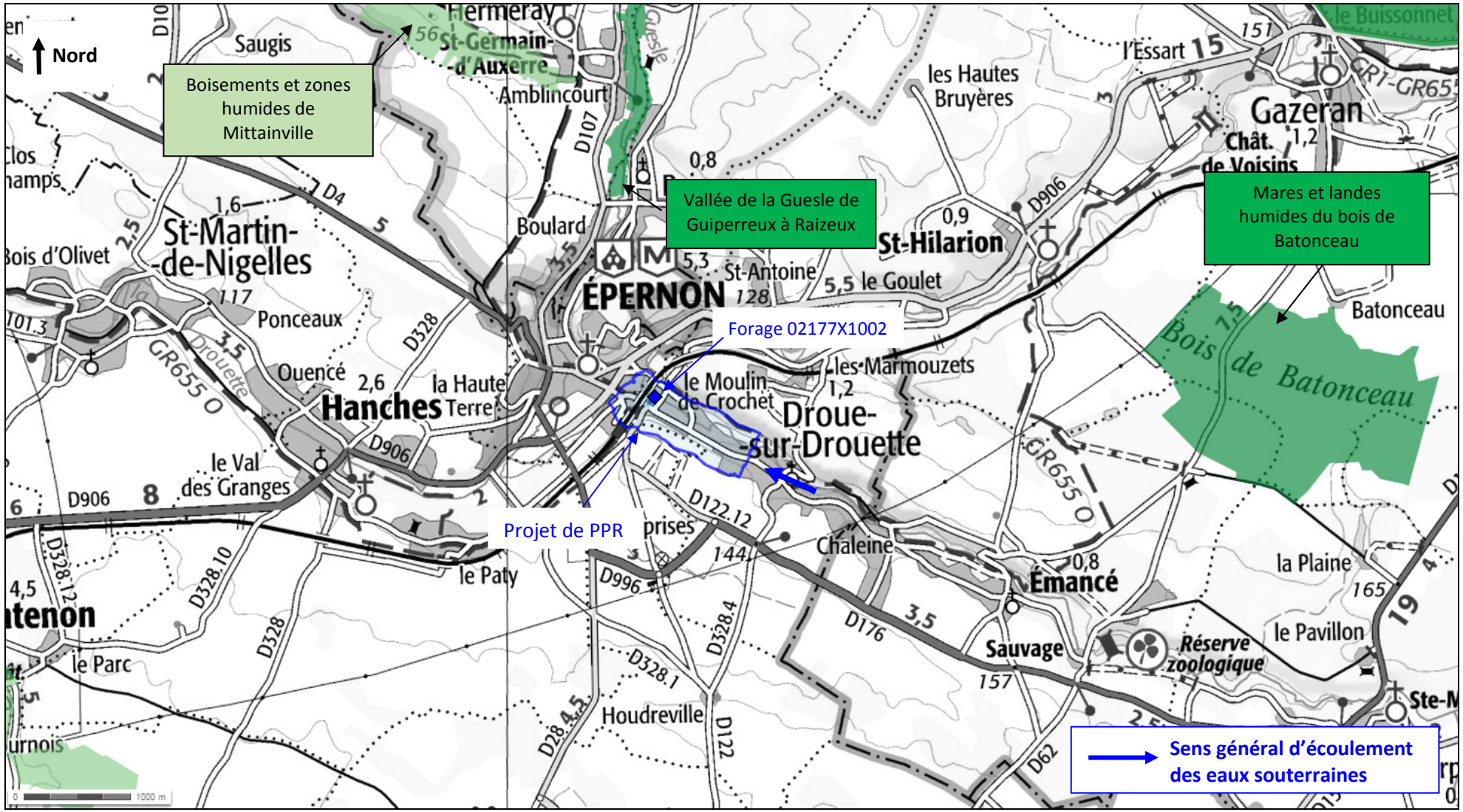

Figure 32 : Localisation des principales zones NATURA 2000 autour du forage (Source : Infoterre – Juillet 2016)

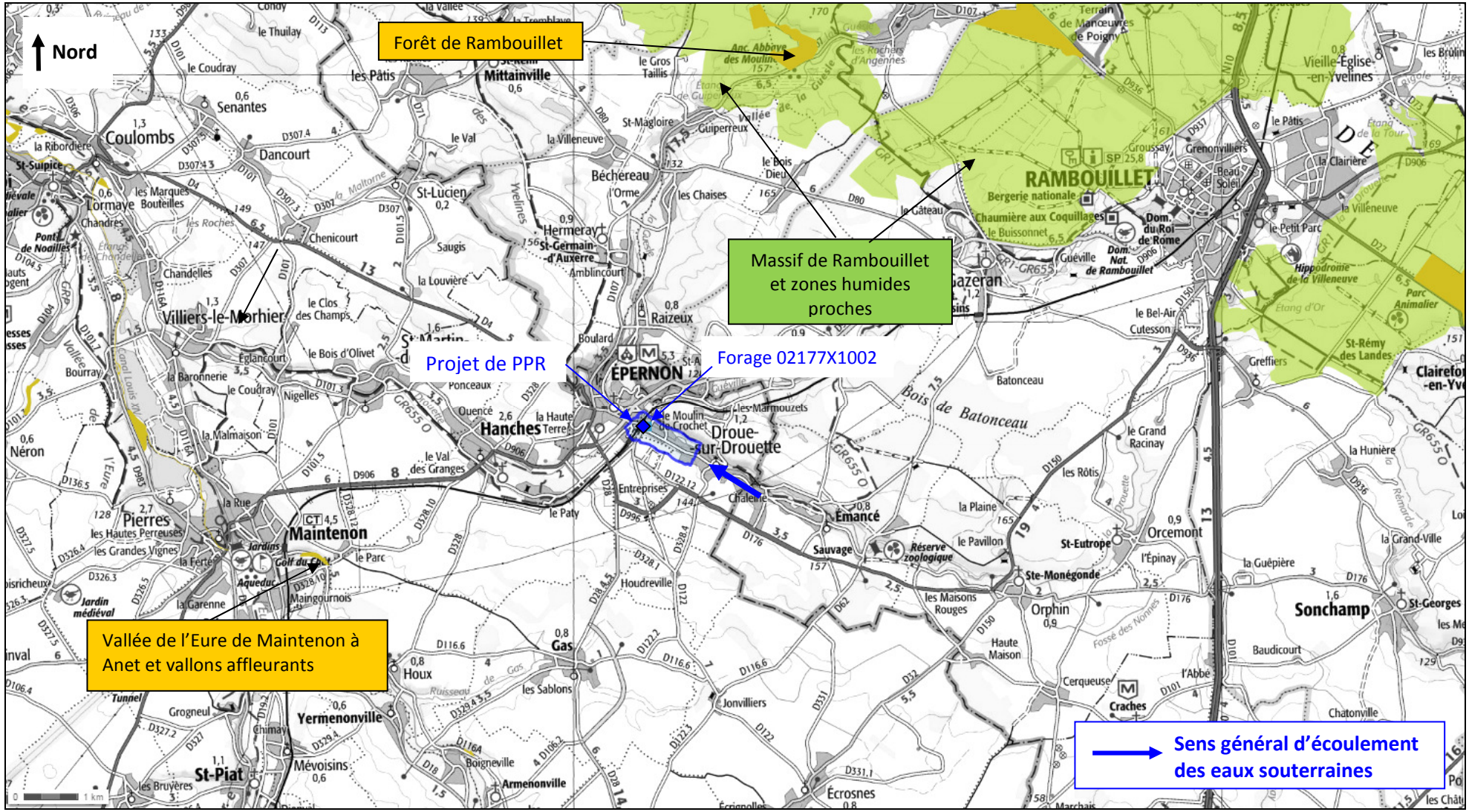

Figure 33 : Localisation des sites inscrits et classés autour du forage (Source : Infoterre – Juillet 2016)

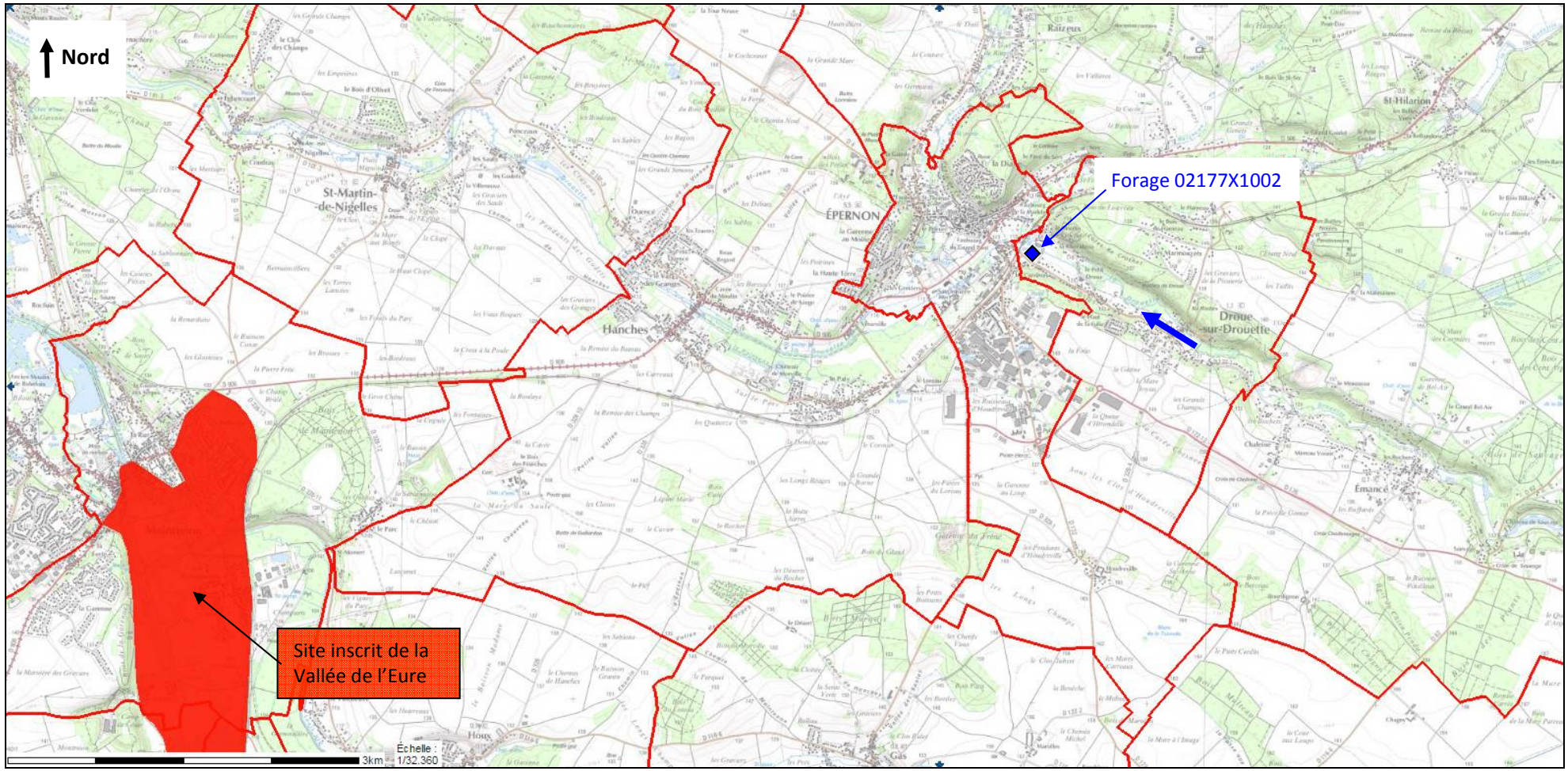

2.4. Espaces forestiers

D'après la carte forestière présentée en **Figure 35**, les espaces forestiers sont bien représentés dans l'emprise du projet de périmètre de protection rapprochée, notamment les forêts de hêtres et de châtaigniers en parties sud et nord-est du projet de PPR.

2.5. Continuité biologique et équilibre écologique

Les corridors écologiques (haies, cours d'eau, massifs forestiers, alignements de bosquets…) qui assurent, par leur continuité, les liaisons entre les espaces verts, les habitats naturels, et permettent aux noyaux à forte biodiversité (réserves naturelles…) de ne pas se transformer en isolats voués à l'extinction, sont généralement identifiés dans le cadre du schéma de cohérence territorial (SCOT) duquel dépend la commune concernée.

La commune de Droue-sur-Drouette dépend du SCOT du Pays de Maintenon dont l'emprise est présentée ci-après, approuvé le 10 mars 2015.

Figure 34 : Territoire du SCOT du Pays de Maintenon (Source : SCOT – Juillet 2016)

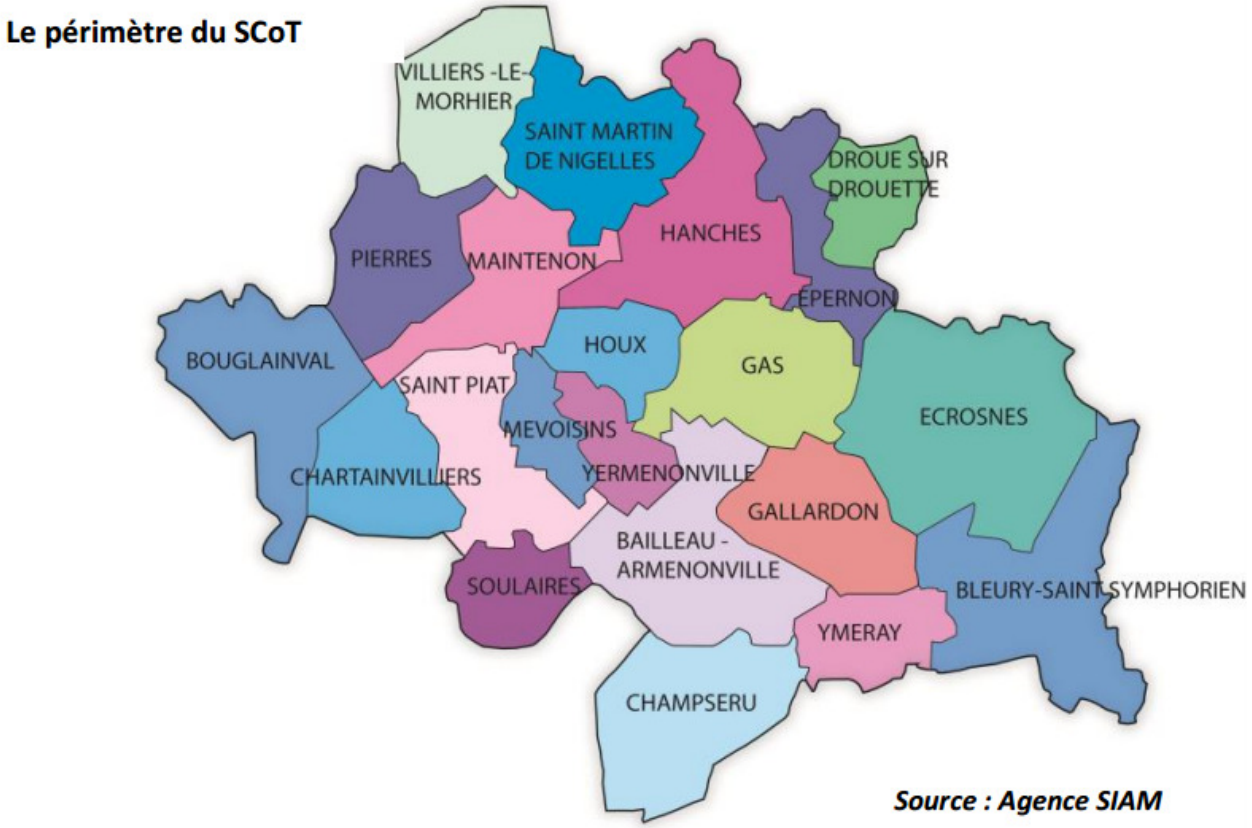

En région Centre Val de Loire, un SRCE (schéma régional de cohérence écologique) a également été approuvé en 2015, notamment sur le bassin de vie de Chartres. Il regroupe les études menées dans le cadre des différents SCOT de la région Centre Val de Loire.

Le projet de protection du forage n'est pas situé sur l'emprise d'une zone verte, en revanche, le forage est situé à proximité de la rivière la Drouette.

Figure 35 : Cartographie des zones boisées autour du forage pour la période 1987-2004 (Source : Géoportail - Juillet 2016)

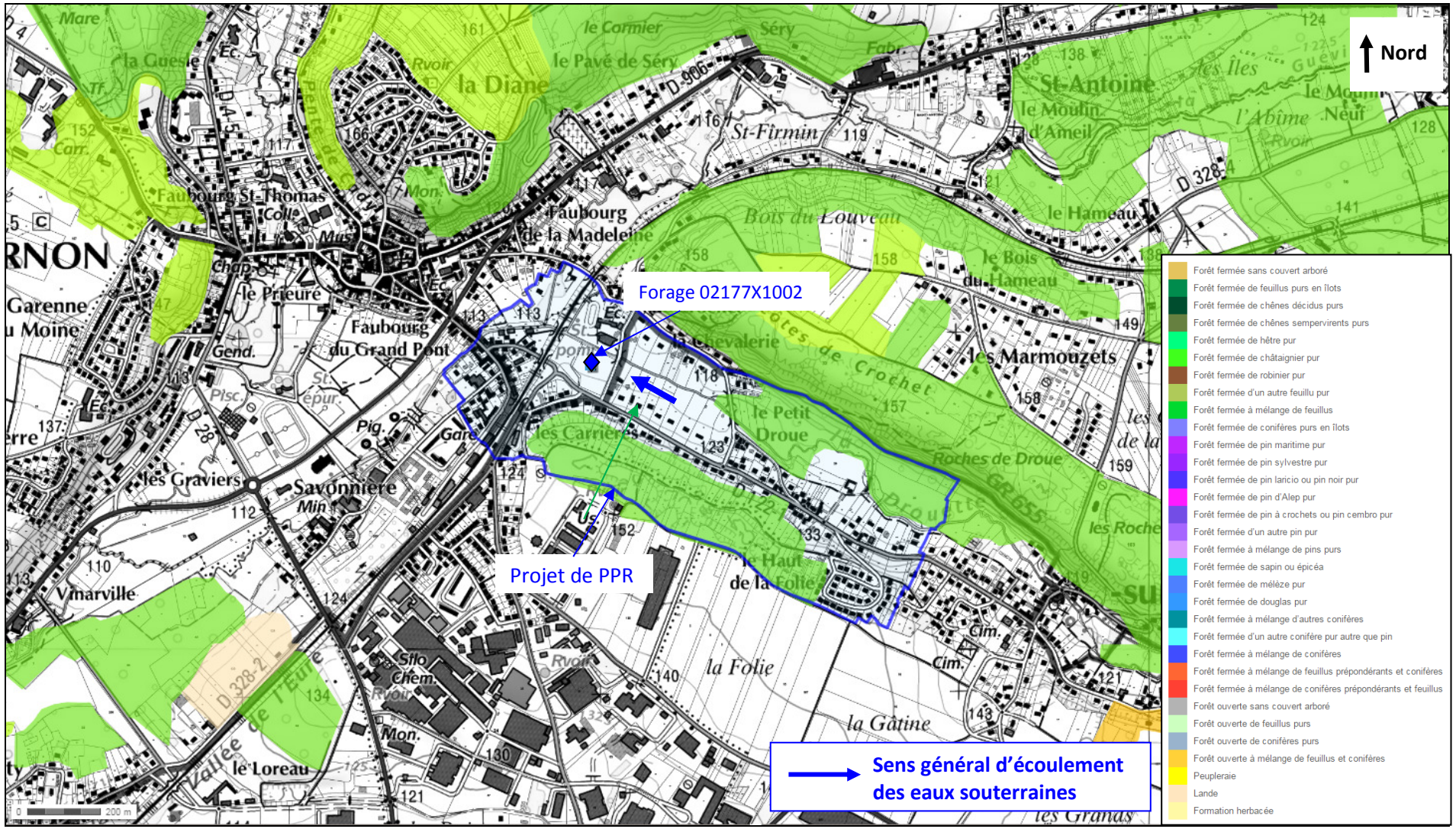

2.6. Risques naturels

2.6.1. Risque d'inondation

Le forage est situé dans une zone soumise au risque inondation, du fait de la présence de la Drouette à proximité du captage. Une partie du projet de PPR est ainsi situé dans l'enveloppe des plus hautes eaux connues.

Ainsi par arrêté du 22 janvier 1991, une partie de la commune d'Épernon est soumise au risque inondation au titre de l'ancien article R111-3 du Code de l'urbanisme ayant valeur de PPRI. Ce document n'existe pas pour Droue-sur-Drouette, cependant, l'ensemble de la vallée de la Drouette est soumise à ce risque.

Figure 36 : Risque inondation au titre de l'article R111-3 du Code de l'urbanisme (Source : DDT28 – Juillet 2016)

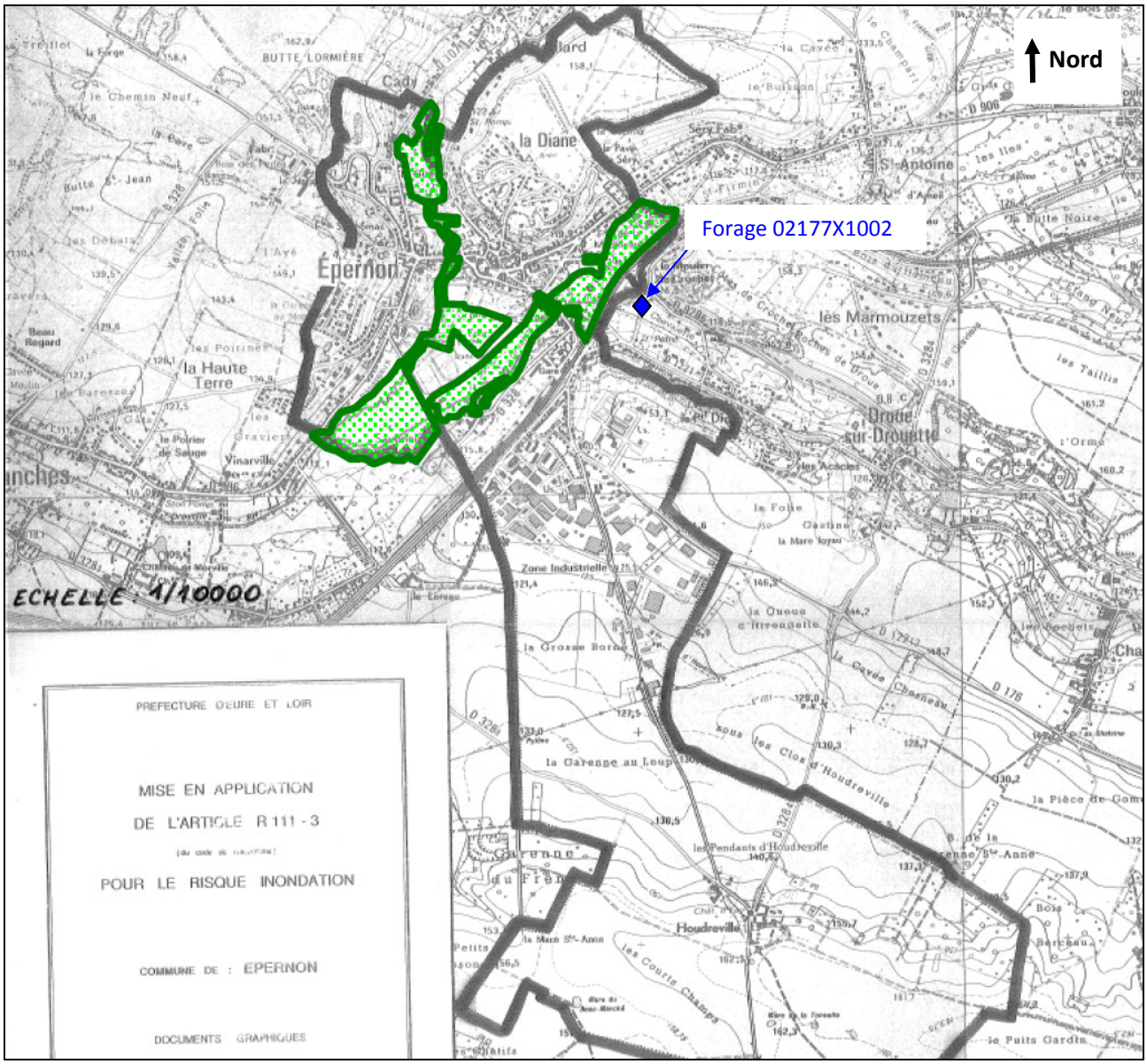

2.6.2. Risque de remontée de nappe

Le forage est situé en zone de risque fort à très élevé de remontée de nappe dans les sédiments en cas de fortes pluies (voir **Figure 37**).

2.6.3. Risque de retrait-gonflement des argiles

Le forage est situé au droit d'une zone soumise à un aléa faible pour le retrait-gonflement des argiles (voir **Figure 38**).

2.6.4. Aléa sismique

Le forage est situé au droit d'une zone soumise à un aléa sismique très faible (voir **Figure 39**).

2.6.5. Recensement des carrières ou cavités

Aucune carrière ou cavité n'est recensée à proximité immédiate du forage. Le secteur de Droue-sur-Drouette est cependant riche en cavités, du fait de la nature crayeuse de son sous-sol et donc sensible aux phénomènes de karstification des terrains de surface.

Les cavités recensées autour du forage sont présentées en **Figure 40**.

Figure 37 : Risque de remontée de nappe (Source : Géorisques – Juillet 2016)

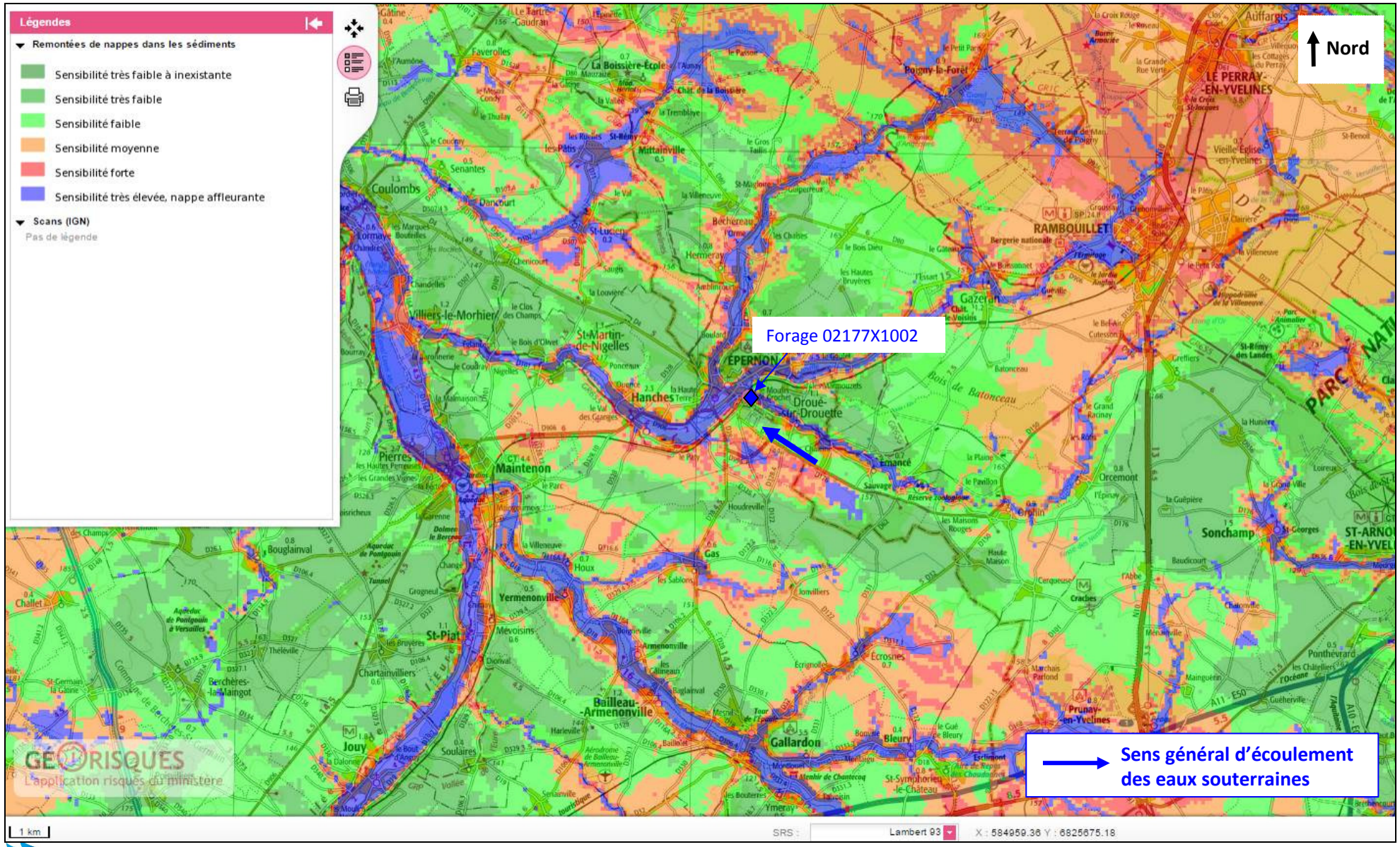
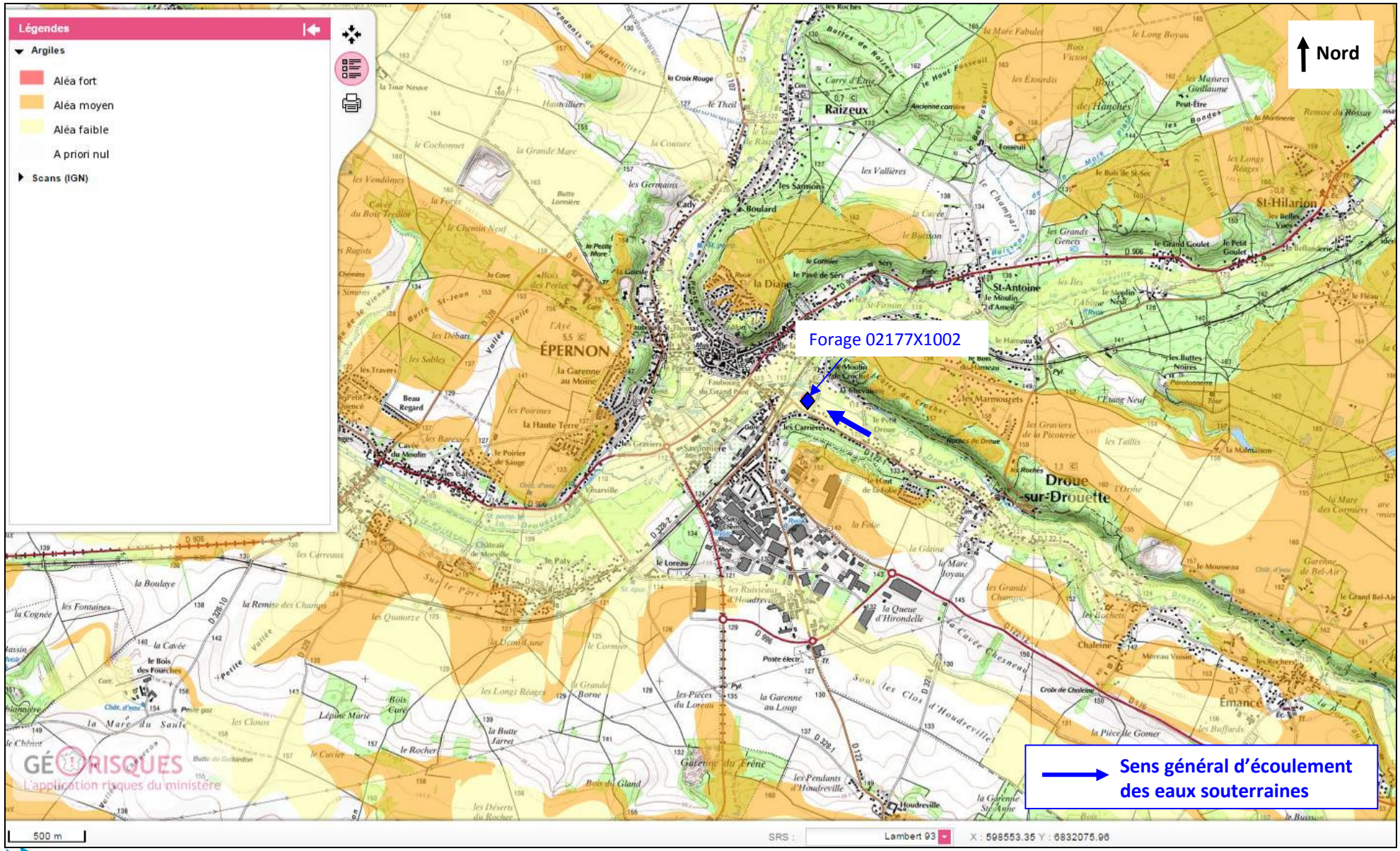
Figure 38 : Aléa retrait-gonflement des argiles (Source : Géorisques – Juillet 2016)